

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4ÈME REUNION DE 2018

Séance du 17 octobre 2018

CD20181017_17
id. 4228

L'an deux mille dix huit, le 17 octobre, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**TAXE D'URBANISME - DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES
DE PÉNALITÉS ET DE MAJORATIONS**

Le Payeur départemental a adressé au Conseil départemental 22 dossiers de demandes de remises gracieuses de pénalités et de majorations suite au défaut de paiement des redevables à la date d'exigibilité de la taxe d'urbanisme.

Le montant principal de la taxe d'urbanisme a été ~~soit~~ ~~par~~ ~~les~~ ~~reuevables~~, les demandes de remises ne concernent que les pénalités et majorations pour un montant de 9 999,41 €.

PARTICULIERS

Date saisine	N° Permis	Montant	Motif invoqué
28/06/18	PC.....016	947,00 €	Difficultés financières. Emprunt familial pour solder la dette principale
28/06/18	PC.....060	135,00 €	Délai respecté suite à mise en place de l'échéancier pour le principal
28/06/18	PC.....306	28,00 €	Intérêts calculés entre création de l'ATD et versement des fonds
02/07/18	PC.....001	227,00 €	Délai respecté. Intérêts calculés sur cette période
02/07/18	PC.....003	1 221,00 €	Délai respecté. Intérêts calculés sur cette période
02/07/18	PC.....002	433,00 €	Difficultés financières récurrentes suite à la construction de la maison
03/07/18	PC.....352	16,00 €	Intérêts calculés entre l'opposition et la fin du versement des fonds
03/07/18	PC.....013	715,00 €	Difficultés financières récurrentes. Délai respecté. Opposition faite pour solder le principal
06/07/18	PC.....8C1	31,00 €	Frais calculés entre rédaction de l'opposition et arrivée des fonds
10/07/18	PC.....003	129,82 €	Délai suite à changement de situation familiale
13/07/18	PC.....007	51,00 €	Intérêts courants entre rédaction de l'acte administratif et la réception des fonds. Solde inférieur au seuil de poursuite.
16/07/18	DP.....005	12,00 €	Intérêts courants entre rédaction de l'acte administratif et la réception des fonds. Solde inférieur au seuil de poursuite
16/07/18	PC.....033	199,07 €	Difficultés à tenir un délai suite à changement de situation professionnelle(chômage, intérim, inactivité..)
20/07/18	PC.....024	304,63 €	Difficultés dans la vie quotidienne. Faible revenu donc faible quotité saisissable.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article L 251 A du livre des procédures fiscales prévoyant que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, au profit desquelles sont perçues les taxes d'urbanisme, d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard, sur proposition du comptable chargé du recouvrement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide, compte tenu des avis favorables du comptable, d'accorder aux redevables pour les permis de construire ci-dessus, des remises gracieuses d'un montant total de 9 999,41 € représentant la totalité des pénalités et majorations dues, étant précisé qu'aucune inscription budgétaire n'est nécessaire.

Pour : 26

Contre : /

Abstentions : 4

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC